



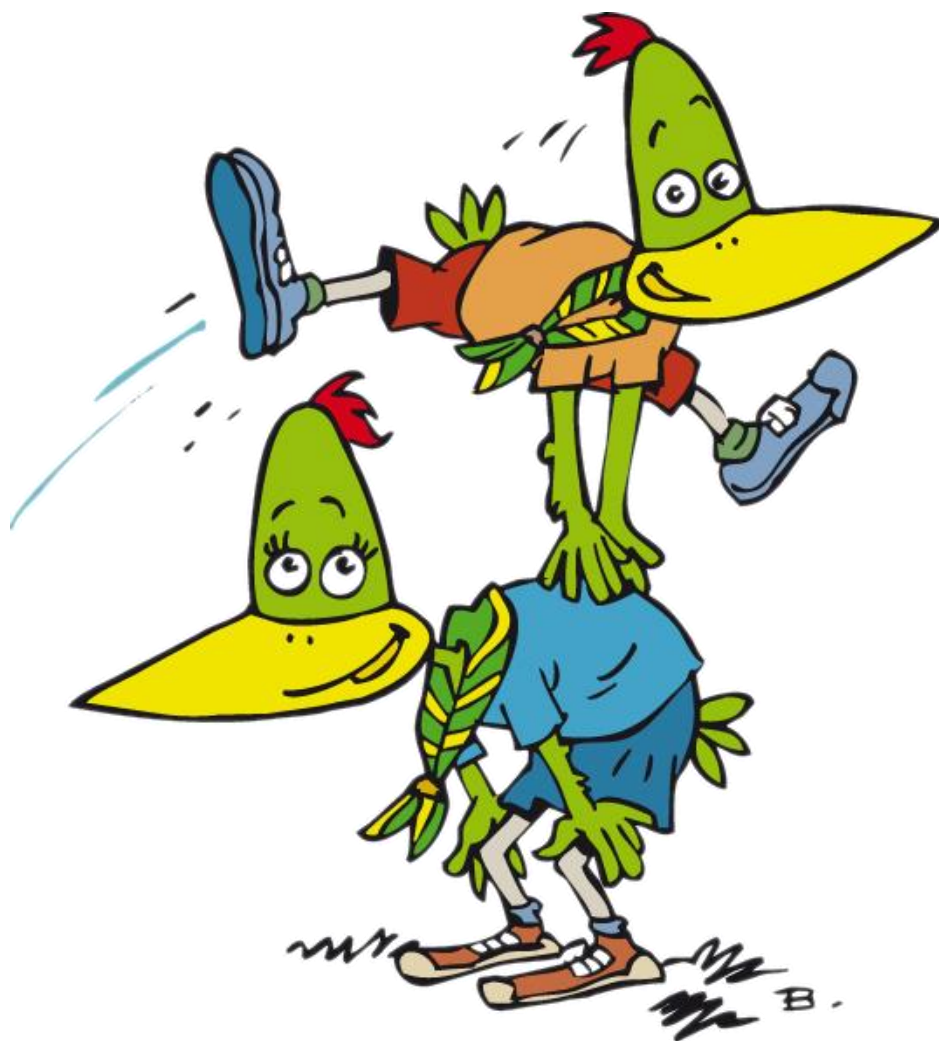
# CAMP 2018

## Du 1<sup>er</sup> au 11 août

Patro St. Nicolas et St. Pierre  
de Luttre et Liberchies

à

# Lierneux



Chers Parents,

L'objectif de ce carnet est de vous présenter brièvement le camp Patro qui aura lieu à **Lierneux du 1<sup>er</sup> au 11 août**. Nous espérons que vous y trouverez tous les renseignements que vous souhaitez. Si toutefois, il vous restait une hésitation, n'hésitez pas à nous contacter !

Temps fort de la vie Patro, source de souvenirs inoubliables et prise d'autonomie formidable, un camp est une étape importante pour les enfants.

Toute l'équipe d'animation souhaite donc que sa suppression ne serve pas de « punition » en cas de problème, scolaire ou autre.

En vous remerciant de votre attention et de la confiance que vous nous accordez, nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons pouvoir compter sur vos enfants.

L'équipe d'animation.

Liolana, Marjorie, Laura, Timour, Wylliam et Thomas.

## Modalités :

L'inscription au camp n'est valable que si l'autorisation parentale est remplie et rendue à un responsable.

Le paiement du camp est à verser le plus tôt possible sur le compte n°

**BE66 0341 6929 2243**

Le prix du camp est de **80€** pour le premier enfant et **60€** pour les autres enfants vivant sous le même toit. Cependant, pour les participants qui ne sont pas encore affiliés, il faut ajouter **12€** pour couvrir les frais d'affiliation (et donc d'assurance). En effet, il est inconcevable que nous prenions le risque de partir au camp avec quelqu'un qui n'est pas assuré, nous supposons que tout le monde comprendra aisément pourquoi...

Un acompte de 30€ (20€ pour les autres enfants vivant sous le même toit) doit être versé sur le compte ci-dessus pour valider l'inscription au camp pour le **25 juillet** au plus tard. En communication pour le paiement comme pour l'acompte, indiquer : Camp Patro 2018 et le(s) nom(s) de(s) enfant(s).

## Subsides de l'ONE :

Depuis plus de dix-neuf ans maintenant, notre patro est agréé et subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Depuis onze ans, une réforme fiscale permet de déduire de ses revenus imposables les frais de garde d'enfants de moins de douze ans dans un centre de vacances reconnu par l'ONE. C'est pour cela que les parents d'enfants de **moins de douze ans** lors de leur participation au camp de 2017 se sont vus remettre une attestation leur permettant de déduire des frais de camp de leurs revenus imposables.

Cette déduction fiscale peut être accordée jusqu'à 11,20 euros par jour de garde : on en est loin dans nos camps Patro. C'est pour cela que notre trésorier vous propose la chose suivante : si vous payiez **9 euros** de plus, par enfant, pour l'inscription au camp, ces 9 euros pourraient couvrir d'ores et déjà l'affiliation de votre enfant pour l'année prochaine. Vous n'avez rien à y perdre, et si les conditions de fiscalité et d'âge sont remplies, vous pourriez y gagner quelques euros. Cette attestation fiscale vous sera remise après le camp, en même temps que l'attestation destinée à la mutuelle.

Si ce n'est pas clair, parlez-en à un des animateurs ou téléphonez à la grande trésorière (A-M. Vandamme) au 0497/83.87.67. Si vous avez compris, ne dites pas « le camp a augmenté de 9 euros » mais bien « le camp a encore diminué cette année grâce aux animateurs formés qui permettent d'obtenir des subsides et des déductions fiscales via l'ONE » ... 😊

Pour tout contact, questions, renseignements avant le camp :



Pour les Benjamins : ⇒ 6-9 ans	Thomas (Racoon) Laura (Cymric)		0494/16.59.23 0470/03.06.21
Pour les Chevaliers : ⇒ 9-12 ans	Liolana (Tarpan) Timour (Touraco)	Présidente	0472/39.55.54 0499/36.00.63
Pour les Conquérants : ⇒ 12-14 ans	Wylliam (Sphynx) Marjorie (Pika)	Présidente	0497/83.56.07 0471/84.44.03
Pour les Grands : =>14 ans et +	Wylliam (Sphynx) Marjorie (Pika)		

Avant de priver votre enfant de camp pour une question d'argent, contactez A-M. Vandamme au 0497/83.87.67 ou parlez-en à un animateur. Une participation accrue de la caisse Patro est probablement envisageable.



## Veille du départ

Le 31 juillet, il vous sera possible de venir déposer les bagages **que vous ne sauriez pas emmener** dans votre véhicule au local Patro, à Luttre. Pour des raisons d'organisation, nous vous demanderons de nous en avertir au plus tard pour le 20 juillet.

## Arrivée

Nous attendons les enfants le **Mercredi 1<sup>er</sup> août entre 17h30 et 18h30 à Lierneux** (cfr. plan en annexe). Nous vous demandons de bien vouloir respecter la fourchette horaire afin de ne pas perturber le planning de la veillée qui suivra votre départ. Nous vous invitons à passer le premier repas en notre compagnie. Ce qui vous permettra d'installer vos enfants à votre aise et de bien commencer le camp tous ensemble. Pour d'élémentaires raisons d'organisation, nous vous demandons de remplir le talon de la page suivante ; nous espérons vraiment que vous serez nombreux à ce repas.

## Retour

Nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 11 août entre 10h30 et 11h30 à Lierneux** également. Il vous sera également demandé de respecter cette tranche horaire afin de ne pas priver votre enfant de la fête que doit être le dernier rassemblement ni d'empêcher les animateurs de ranger correctement les locaux pour les occupants suivants.

✂ -----

## **Talon à remettre à un animateur avant le 20 juillet**

Monsieur / Madame .....

• participera au barbecue (5€/pers.) du 1<sup>er</sup> août au soir OUI / NON

Si oui :

accompagné(e) de 0 / 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 /...../ personnes

(sans compter les participants au camp)

• sera dans l'incapacité d'organiser le transport de ses 1 / 2 / 3 / 4 / 5 enfants

lors du trajet aller (01/08/16)

lors du trajet retour (11/08/16)

(cocher si nécessaire)

## ITINERAIRE PROPOSE

1. Autoroute A54 Luttre – Charleroi
2. Suivre E42, à l'échangeur Thiméon, utiliser la voie de droite pour suivre E42 en direction de Liège/Namur/Aéroport-Charleroi
3. A l'échangeur Loncin, utiliser la voie de droite pour suivre E25/Liège
4. Rejoindre E25
5. Prendre la sortie 49-Manhay vers N651
6. Rouler sur N651 (3,7 km)
7. Prendre à droite sur N645 (Pont de Florêt) (450m)
8. Prendre à droite sur Flôret
9. Suivez les flèches Patro

## Parlons courrier....

Il peut être adressé aux enfants comme suit :

Mr (ou Melle)..... (Nom et Prénom)  
Patro Saint-Nicolas et Pierre  
Gîte de Florêt en Lienne  
Rue de Florêt, n°6  
4990 Lierneux



Oserions-nous rappeler comme les enfants adorent recevoir des nouvelles, c'est pourquoi il est peut-être intéressant de fournir cette adresse aux grands-parents, parrain, marraine et compagnie, ...

En cas d'urgence, **ET EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT !!!** Vous pouvez joindre les présidentes par téléphone : Marjorie au 0471/84.44.03 ou Liolana au 0472/39.55.54. Afin de ne pas perturber nos activités et pour des raisons évidentes, nous vous demandons aussi expressément de **ne pas confier de GSM aux enfants.**  
**Merci**

Conseils et astuces pratiques pour le camp :

- ✓ Idéalement, tous les effets personnels seront marqués... en pratique on reconnaît plus facilement un pull que des chaussettes blanches et on abandonne plus vite sa casquette que sa valise... Ne pas oublier le foulard (ça aussi tout le monde a le même !).
- ✓ Avant le départ, on traitera les cheveux, sacs de couchage, manteaux et couvre-chefs avec un **produit anti-poux**. Les poux se propageant très vite, nous vous demanderons d'être vigilants sur ce point.
- ✓ Faites participer l'enfant à la confection de son sac, il saura ainsi ce qu'il a et où.
- ✓ Prévoyez des enveloppes complétées avec timbre et adresse, du papier et de quoi écrire, sinon vous ne recevrez pas beaucoup de courrier...
- ✓ Pas de couteau, canif, briquet, ni de gsm, smartphones ou autres appareils numériques (ipod, tablettes, liseuses, consoles de jeux,...). Ces appareils servent à la maison, mais pas au camp 😊

### Argent de poche

L'argent de poche n'est en aucun cas nécessaire.

Si vous souhaitez néanmoins que vos enfants disposent de quelques Euros (pour une carte postale, un timbre...) nous vous conseillons de remettre une enveloppe contenant ceux-ci à son nom à son animateur ou animatrice.

# REGLEMENT

1. Tout enfant est responsable de ses effets personnels.
2. Il est interdit de quitter le camp et ceci à toute heure du jour (et de nuit) sauf autorisation spéciale.
3. La politesse, le bon langage et le respect des décisions prises sont de rigueur.
4. Interdiction d'entrer dans l'intendance, dans les chambres des animateurs et dans l'infirmierie sans autorisation spéciale.
5. La vaisselle doit être faite convenablement !
6. La nourriture coûte cher et est précieuse, ne la gaspillez pas !
7. La location des bâtiments coûte cher aussi ; il s'agit donc de ne pas dégrader le matériel.

**L'enfant non soucieux de cela devra rembourser ce qu'il aura abîmé !**

8. La propreté est à respecter en tout lieu et surtout aux W.C. et aux douches.
9. Chacun mérite respect et considération de tous. Un effort particulier est donc demandé.
10. Que ce soit sur la route, dans les bois, dans les locaux, lors de baignades ou durant les jeux, la prudence est indispensable.
11. Il est strictement interdit de jouer avec le feu.

Signature de l'enfant\* :

*\*En signant ce règlement, tu t'engages à le respecter sur toute la durée du camp, et à assumer les conséquences si un manquement vient à se présenter.*



# Liste des effets à emporter au camp

## Toilette

- savon de douche
- 4 gants de toilettes
- 5 essuies
- 1 brosse à dents + étui
- dentifrice
- gobelet
- peigne ou brosse
- shampoing
- crème solaire (haute protection)
- cotons-tiges
- serviettes hygiéniques (au cas où...)



## Linge de rechange

- Le foulard patro (obligatoire)
- 5 shorts
- 2 pantalons
- 1 training (facultatif)
- 14 paires de chaussettes (minimum)
- 10-12 slips ou culottes
- pyjama
- 3 pulls ou sweat-shirts
- 10 t-shirts ou polos
- maillot
- mouchoirs
- sac pour le linge sale (une taie ou un sac en tissu, surtout pas en plastique)
- vêtement de pluie (anorak ou K-Way)

**⚠** Prenez en compte que tous les vêtements sont susceptibles d'être salis ! Veillez également à choisir des vêtements dans lesquels votre enfant se sent à l'aise

## Chaussures

- Chaussures de marche
- Bottes en caoutchouc
- Tonges (idéal pour les douches)
- Pantoufles ou espadrilles
- Baskets

**Conseil :** Les chaussures de marche doivent être confortables, bien maintenir la cheville et la semelle ne doit pas être lisse (risque de glisser). Il est fortement recommandé, si elles sont neuves, de les porter quelques temps avant le camp pour éviter les ampoules et autres douleurs aux pieds.

## Literie



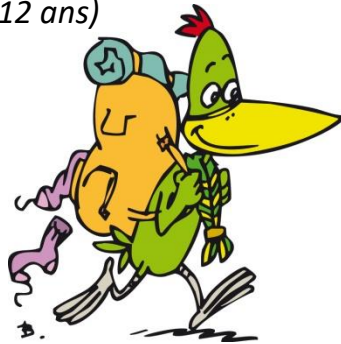
- Lit de camp ou matelas pneumatique
- Sac de couchage
- Couverture ou plaid (facultatif)
- Ton nounours 😊

**⚠ Les moins de 12 ans et les plus de 12 ans seront séparés :**

- ❖ *Les moins de 12 ans* dormiront en bâtiment, des lits sont fournis sur place ! il n'est donc pas nécessaire de prendre de lit de camp ou de matelas pneumatique !
- ❖ *Les plus de 12 ans* dormiront en tentes. Les nuits pouvant parfois être froides, il est conseillé de prendre un plaid en plus du sac de couchage. Pour éviter toute mauvaise surprise, nous conseillons également de prévoir un petit cadenas pour fermer vos valises une fois que vous quittez les tentes.

**Divers**

- Un sac de randonnée (*pour les +12 ans*)
- Un sac à dos (*pour les -12 ans*)
- Une lampe de poche + piles
- Un livre
- Un pot de choco ou de confiture
- Une gourde solide (qui ne fuit pas)
- Une casquette



**NB :**

**Pour les +12 :** un sac de randonnée doit être assez grand pour pouvoir contenir une tenue de rechange, un sac de couchage, et un pique-nique. Les sacs à bandoulières ne sont pas considérés comme sac de randonnée (ils sont de plus très peu pratique pour les longues marches et douloureux pour le dos).

**Pour les -12 :** le sac à dos doit pouvoir contenir une tenue de rechange, un pique-nique et une gourde. Les sacs à bandoulières ou sacs ficelle type « piscine » ne conviennent pas et sont très dérangement pour le dos de votre enfant.

**Ni canif, Ni couteau, Ni briquet, Ni GSM, Ni objet de valeur !!!**

**Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol d'un objet non autorisé au camp**

**N'oubliez pas non plus, en arrivant au camp, de rendre aux présidentes :**

- La fiche médicale
- Sa carte d'identité
- L'autorisation parentale
- L'attestation donnée par votre employeur pour un remboursement du camp
- Et éventuellement son argent de poche

# AUTORISATION PARENTALE

- **Concerne** tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs et les invités
- **A faire remplir et signer par** les parents/tuteurs
- **A renvoyer** au président du patro
- **Document à emporter** au week-end, hike, camp, séjour...

## A compléter par le responsable du groupe :

NOM et PRÉNOM du responsable : Marguerite Marjorie  
ADRESSE : Rue du Moulin, 19 – 6041 Gosselies  
TÉLÉPHONE : 0471/84.44.03

## A compléter par le parent/tuteur :

JE SOUSSIGNÉ(E) (Nom et prénom).....

PÈRE     MÈRE     TUTEUR     RÉPONDANT

AUTORISE (Nom et prénom) .....

À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ (la citer) .....

QUI SE DEROULERA DU 01/08/2018 AU 11/08/2018 A : Bra-sur-Lienne [Lierneux]

EN : Belgique

Durant cette période:

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs ;
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé ;
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le président du patro ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

**DATE ET SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR**



**Fiche Santé**

**Cher(s) parent(s),**

En tant que parent ou tuteur, vous connaissez mieux que quiconque l'enfant que vous nous confiez. Nous vous demandons donc de remplir cette fiche santé le plus précisément possible, afin que nous puissions y trouver l'information nécessaire et préalable à tout soin en cas de maladie ou d'incident. N'hésitez pas à y indiquer tout ce qui pourrait nous aider à mieux cerner ou mieux comprendre votre enfant ainsi que toutes les informations qui nous permettront de réagir le plus adéquatement possible.

Veuillez également joindre 2 vignettes mutuelles, elles faciliteront grandement les démarches administratives en cas de besoin.

Nous vous remercions de votre collaboration,  
L'équipe d'animation du Patro de Luttre & Liberchies.

**NOM et PRÉNOM du participant :**

.....

**DATE DE NAISSANCE :**

.....

**ADRESSE :** .....

.....

**TÉLÉPHONE :** .....

**2 PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :**

Nom ..... Lien de parenté .....

Téléphone(s) .....

E-mail .....

Nom ..... Lien de parenté .....

Téléphone(s) .....

E-mail .....

**NOM ET TÉLÉPHONE DU MÉDECIN DE FAMILLE :**

.....

**LE PARTICIPANT PEUT-IL PARTICIPER AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES? (sport, excursions, jeux, natation...)**

.....

**SI PAS, QUELLE(S) EST(SONT) LA(LES) RAISON(S) D'UNE ÉVENTUELLE NON-PARTICIPATION :**

.....

.....

**Y A-T-IL DES DONNÉES MÉDICALES SPÉCIFIQUES IMPORTANTES À CONNAÎTRE POUR LE BON DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ/ DU SÉJOUR? (problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...) MERCI D'INDIQUER LA FRÉQUENCE, LA GRAVITÉ ET LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR LES ÉVITER ET/OU Y RÉAGIR.**

.....

.....

.....

**QUELLES SONT LES MALADIES OU LES INTERVENTIONS MÉDICALES QU'A DÛ SUBIR LE PARTICIPANT? (Merci d'indiquer l'année)**

.....

LE PARTICIPANT EST-IL EN ORDRE DE VACCINATION CONTRE LE TÉTANOS? Oui  Non

LE PARTICIPANT EST-IL ALLERGIQUE À CERTAINES SUBSTANCES, ALIMENTS OU MÉDICAMENTS?  
SI OUI, LESQUELS?.....

QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?.....

LE PARTICIPANT DOIT-IL SUIVRE UN RÉGIME ALIMENTAIRE? SI OUI, LEQUEL?

.....  
.....

Y-A-T-IL D'AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT QUE VOUS JUGEZ IMPORTANTS DE MENTIONNER ? (insomnie, incontinence nocturne, troubles psychiques ou physiques, port de lunettes ou d'appareil auditif...)

.....  
.....  
.....  
.....

LE PARTICIPANT DOIT-IL PRENDRE DES MÉDICAMENTS ? SI OUI LESQUELS, EN QUELLE QUANTITÉ ET QUAND ?

.....  
.....  
.....

EST-IL AUTONOME DANS LA PRISE DE CES MÉDICAMENTS ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)

.....

**REMARQUE :**

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient : du *paracétamol* ; du *lopéramide (aux plus de 6 ans)* ; de la *crème à l'arnica* ; de la *crème Euceta® ou Calendeel®* ; du *désinfectant (Cédium® ou Isobétadine®)* ; du *Flamigel®*.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.  
»

Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne au patro par l'équipe de cadres et le cas échéant par les prestataires de santé consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

**DATE ET SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR**